

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30* au centre communautaire situé au 44, rue Maurault à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 32

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-298

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020 ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 juillet 2020 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Relation de travail – Autorisation de paiement des procureurs de la Municipalité ;
09. Réparation des poutres de l'Hôtel de Ville – Mandater un ingénieur en structure ;
10. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
11. Hôtel de Ville – Réparation du climatiseur ;
12. Photocopieur – Autorisation de paiement ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. Glissement de terrain no. 2 – Mandater une firme d'avocat pour la négociation ;
14. Glissement de terrain no. 2 – Mandater monsieur Marc-André Harnois, du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
15. Glissement de terrain – Autorisation de paiement du troisième décompte progressif à l'entrepreneur ;
16. Glissement de terrain – Autorisation de paiement du décompte final à l'entrepreneur ;
17. Service de la Croix-Rouge – Renouvellement d'entente ;

VOIRIE MUNICIPALE

18. Emploi-été Canada – Prolongement de l'embauche de monsieur Jason Emond ;
19. Plan d'intervention – Mandater monsieur André Descôteaux ;
20. Panneaux de signalisation – Autorisation d'achat ;
21. Services professionnels de génie – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités ;

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Usine d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Remboursement au fonds de roulement ;
23. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
24. Assainissement des eaux usées – Étalonnage du débitmètre – Octroi de contrat ;
25. Entretien des terrains – Envoi de lettres recommandées aux citoyens ;
26. Compteur d'eau – Autorisation d'achat ;
27. Mise à niveau des installations septiques – Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires du mois d'août 2020 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. MRC de Nicolet-Yamaska – Déclaration de compétence de la MRC dans le domaine du transport collectif ;

LOISIRS ET CULTURE

29. MRC de Nicolet-Yamaska – Déclaration de compétence de la MRC dans le domaine du développement et de l'information touristique ;
30. Bibliothèque Jean-Luc Précourt – Demande de subvention pour l'achat regroupé de chutes à livres extérieures ;
31. Comité des loisirs – Échange d'un haut-parleur ;
32. Centre communautaire – Ajout d'un micro-sans-fil – Autorisation de paiement ;
33. Centre communautaire – Autorisation d'achat de protection pour le matériel audiovisuel ;
34. Centre communautaire – Carnet de santé du bâtiment ;
35. Centre communautaire – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
36. Annulation de résolution – Résolution numéro 2020-08-288 – Terrain de soccer – Réaménagement ;
37. Terrain de soccer – Réaménagement – Octroi de contrat ;
38. École Maurault – Autorisation d'installation d'un haut-parleur ;
39. Journées de la culture 2020 – Autorisation de paiement pour l'animation
40. Conférence annuelle du loisir municipal – Autorisation de participation ;
41. Parc rue Trahan – Autorisation de paiement d'un arbre

-
42. Affaires diverses ;
 43. Documents déposés ;
 44. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 45. Période de questions ;
 46. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 août 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-299

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 août 2020 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 26 août 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-300

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 26 août 2020 et d'en autoriser la signature.

05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020.

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020 de la Municipalité de Pierreville.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 4 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-301

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7840	Carrefour action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion 2020	89.68 \$
2	7841	FQM- Honoraires professionnels dossiers Glissement terrain rang De L'Ile, chemin de la commune et rang Saint-Louis	2 117.96 \$
3	7842	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires pour règlement instauration crédit de taxes, entente modèle pour vente de terrains	2 834.14 \$
4	7843	Village québécois d'antan inc. - Renouvellement cotisation 2020	114.98 \$
5	7844	Olivier Bourque - Entraîneur de soccer 2020	125.00 \$
6	7845	Samuel Bourque - Entraîneur soccer 2020	125.00 \$
7	7846	Jeff Dansereau - Déplacements pour descente de bateaux	2 032.00 \$
8	7847	Groupe Hémisphère inc. - Honoraires pour relevés sanitaires secteur St-Thomas	27 982.33 \$
9	7848	Joannie Courchesne - Entraîneur de soccer 2020	125.00 \$
10	7849	Alexis Bourque - Entraîneur de soccer 2020	125.00 \$
11	7850	Antoine Jutras - Entraîneur soccer 2019 (dépense 2019)	40.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			35 711.09 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements août 2020	8.75 \$
2		Manon Ricard - Déplacements août 2020	25.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire Juillet 2020	60.00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire juillet 2020 + déplacements	410.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			503.75 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphones juin, juillet 2020	1 370.23 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de Juin, juillet 2020	3 916.14 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de août 2020	8 356.47 \$
4		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de août 2020	3 698.68 \$
5		RREMQ - Remises du régime de retraite de juillet 2020	3 257.89 \$
6		Sogetel -Services Internet de août 2020	18.34 \$
7		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de août 2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			20 657.99 \$

Fournisseurs 2020

			- \$
1		Boisvert Lyne - Déplacements: Pville courrier, Mégaburo (2x), Pte Au moulin CPTAQ (2x), Drummond Cloture Beaugard	
2		Suite: Pville avant conseil 10-08-2020, 23 Poirier, Moreau Drummond, rang De L'île Mme. Lauzière, photos maisons délabrés	
3		Suite: ND dossier asphaltage, vérification fin d'année (6x), étangs, garage municipal, Vitrierie Smith	778.25 \$
4	7851	Boisvert Lyne - Achats: Piles, machine à eau, assurance Vigilis	1 996.57 \$
5	7852	Buropro - Photocopies du mois d'août 2020	1 213.20 \$
6	7853	Descheneaux Éric - Déplacements: Visite du ministre M. Legault à l'Auberge Godefroy - annulé	- \$
7	7881	Descheneaux Éric - Déplacements: Visite du ministre M. Legault à l'Auberge Godefroy	42.90 \$
8	7854	Dépanneur Pierreville - Essence pour camions pour le mois d'août 2020	495.48 \$
9	7855	Dépanneur Ultramar - Diesel pour tracteur pour le mois de août 2020	43.63 \$
10	7856	Emco - Tuyau pex 3/4	177.76 \$
11	7857	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de juillet 2020	40.00 \$
12	7858	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	157.80 \$
13	7859	Martech - Panneaux stationnement 2h	222.48 \$
14	7860	Mégaburo - Papier 11x17, 8.5x11, surligneur, colle, mines et crayon, cartouche, porte clés,	570.82 \$
15	7861/7862	Patrick Morin - Vis à plancher, épinette 2x3, clés, rouleau, pinceau, peinture, indicateur de pression	1 079.10 \$
16	7863	Postes Canada - Communiqué début des conseils publics	154.82 \$
17	7864	Précourt Nicolas - 3/4 versement horticulture	4 125.00 \$
18	7865	Sanixel (Prodec) - Nettoyant à vitres, papier à main, papier hygiénique, savon mousse,	637.23 \$
19	7866	Régie d'eau du Bas Saint-François - Consommation d'eau d'août 2020	16 361.46 \$
20	7867	Régie des déchets Du Bas Saint-François - 9/12 versement quote-part 2020, 3e collecte gros rebuts	19 391.01 \$
21	7868	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 94 Petit-Bois, 8 Daneau, 22 Poirier, C.S.S.S, 37 Courchesne	8 031.32 \$
22	7869	Métro Rouillard et Frères - Boutielle 18L + eau de source	21.98 \$
23	7870	Spec-Tech inc. - Microphone sans fil, trépied, haut-parleur 12"	708.24 \$
24	7871	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires professionnels, avis juridique mesures disciplinaires	1 244.03 \$
25	7872	Les Pompes Ultra inc. - Réparation de la pompe Flygt	1 303.82 \$
26	7873	ADN Communication - Alertes municipales juin - août 2020	52.66 \$
27	7874	Courchesne Tania - Subvention Hockey (Antoine Jutras) (Lyam Jutras)	206.38 \$
28	7875	Daniel Tétreault CPA inc. - Honoraires professionnels taux variés	574.88 \$
29	7876	Dionne Maxime - Subvention Hockey (Alexy Dionne) (Victor Dionne)	123.19 \$
Sous-total des factures à payer			59 754.01 \$

Total des factures du mois	116 626.84 \$
-----------------------------------	----------------------

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 50 et se termine à 20 h 21.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. RELATION DE TRAVAIL – Autorisation de paiement des procureurs de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours à des services judiciaires afin de préparer un avis juridique concernant la possibilité ou non d'imposer des mesures disciplinaires à un employé à la suite d'événements survenus en lien avec la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 2 septembre 2020 la facturation de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-302

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant de ± 1 082 \$ (taxes en sus) à la firme d'avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC pour l'avis juridique concernant cet employé.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

09. RÉPARATION DES POUTRES DE L'HÔTEL DE VILLE – Mandater un ingénieur en structure

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville, l'entrepreneur a découvert de la détérioration par infiltration d'eau dans les poutres de la structure du portique ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Thiery Lampron a reçu le contrat pour la réparation des deux poutres du portique au montant de ± 16 500 \$ (taxes en sus) par le biais de la résolution no. 2020-07-254 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de superviser les travaux, un ingénieur en structure est nécessaire sur les recommandations de notre ingénieur du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Marc-André Harnois ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-303

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Fusion expert conseil inc. afin de procéder à la surveillance des travaux de réparation des deux poutres du portique du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour une somme approximative de ± 3 600 \$ (taxes en sus), en plus des frais de déplacement de 0,65 \$/km.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

10. RÉFECTION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la

gestion du projet de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 31 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 4,50 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

2020-09-304
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 428,22 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

11. HÔTEL DE VILLE – Réparation du climatiseur

CONSIDÉRANT QUE le nouveau climatiseur de l'Hôtel de Ville n'avait pas la capacité d'ouvrir les volets de façon normale ;

CONSIDÉRANT QU'il faudra changer le moteur pour un plus puissant afin de permettre l'ouverture des volets normalement, ce qui permettra le bon fonctionnement du système de climatisation ;

CONSIDÉRANT QU'il faut aussi acheter des filtres pour le climatiseur ;

2020-09-305
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise GNR Corbus afin de procéder à la réparation du nouveau climatiseur de l'Hôtel de ville au coût de ± 220,46 \$ (taxes et main d'œuvre en sus) ;

D'AUTORISER l'achat de six (6) filtres accordéons au coût total de ± 58,91 \$ (taxes en sus) ;

QUE le coût total de la facture s'élèvera à ± 279,37 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

12. PHOTOCOPIEUR – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau photocopieur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 18 août 2020 la facturation pour le nouveau photocopieur ;

2020-09-306
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Buropro Citation pour le

photocopieur Bizhub C6501 Konica Minolta d'un montant de ± 9 290 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Mobilier de bureau » 03 310 00 001

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. GLISSEMENT DE TERRAIN NO. 2 – Mandater une firme d'avocat pour la négociation

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île, la pelle de l'entrepreneur a causé un deuxième éboulement près du premier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville n'est pas responsable de cet incident ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à des négociations avec l'entrepreneur, la Municipalité doit faire appel au service d'un avocat ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-307

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Pierre Soucy de la firme Lambert Therrien Avocats, au taux horaire de 240 \$, afin de procéder aux négociations nécessaires dans le dossier du glissement de terrain no. 2.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain » 03 310 00 004

14. GLISSEMENT DE TERRAIN NO. 2 – Mandater monsieur Marc-André Harnois, du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le deuxième glissement de terrain doit être réparé, la municipalité a besoin du service d'un ingénieur pour la gestion des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois était le gestionnaire des travaux pour le premier glissement de terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-308

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités au tarif horaire de 95,16 \$ afin de procéder à la gestion des travaux de stabilisation du deuxième glissement de terrain.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain » 03 310 00 004

15. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement du troisième décompte progressif à l’entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le troisième décompte progressif de l’entrepreneur Excavation Tourigny inc. pour les travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l’Île ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’ingénierie mandatée au dossier, Les services EXP, a dûment signé et recommandé le paiement du troisième décompte de l’entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-309

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement du troisième décompte progressif d’un montant de ± 35 414,80 \$ (taxes en sus) à l’entrepreneur Excavation Tourigny inc. ;

QUE ce décompte inclut le coût des travaux exécutés au 30 juin 2020, ainsi que la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu’à l’acceptation provisoire des travaux ;

QUE la municipalité délivrerait le paiement lorsque celle-ci aura reçu les quittances de paiement des sous-traités engagés par Excavation Tourigny inc. pour les travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rg de l’île » 03 310 00 004

16. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement du décompte final à l’entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le quatrième et dernier décompte progressif de l’entrepreneur Excavation Tourigny inc. pour les travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l’Île ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’ingénierie mandatée au dossier, Les services EXP, a dûment signé et recommandé le paiement du décompte final de l’entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-310

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement du décompte final de l’entrepreneur Excavation Tourigny inc., d’un montant de ± 12 901,71 \$ (taxes en sus) ;

QUE ce décompte inclut le coût des travaux exécutés au 31 juillet 2020, ainsi que la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu’à l’acceptation provisoire des travaux.

QUE la municipalité délivrerait le paiement lorsque celle-ci aura reçu les quittances de paiement des sous-traités engagés par Excavation Tourigny inc. pour les travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rg de l’île » 03 310 00 004

17. SERVICE DE LA CROIX-ROUGE – Renouvellement d’entente

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les

sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Pierreville de renouveler l'entente de services aux sinistrés signée par la Croix-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-311

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge et de permettre à celle-ci de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter notamment des responsabilités visées par le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de trois (3) ans, en versant un montant de ± 372,64 \$, représentant 0,17 \$ per capita, à la contribution annuelle de la Croix-Rouge pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 ;

DE MANDATER le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville l'entente de services avec la Croix-Rouge ;

QUE le paiement et la signature de cette entente pour l'année 2020-2021 seront faits en janvier 2021 afin d'éviter les frais payés d'avance.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pièces et acc. – Sécurité civile » 02 230 00 640

VOIRIE MUNICIPALE

18. EMPLOI-ÉTÉ CANADA – Prolongement de l'embauche de monsieur Jason Emond

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la subvention offerte par le programme Emploi-été Canada, la municipalité a embauché monsieur Jason Emond pour la durée du programme, soit du 29 juin au 28 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les employés du service de la voirie ont besoin d'une personne supplémentaire pour terminer la saison ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-312

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prolonger l'embauche de monsieur Jason Emond au-delà du 28 août 2020, au même taux horaire établi lors de son embauche, et ce pour une durée indéterminée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Emploi d'été Canada » 02 701 50 144

19. PLAN D'INTERVENTION – Mandater monsieur André Descôteaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut réaliser le plan d'intervention pour les égouts, l'aqueduc et le pluvial ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des informations pour ce plan est primordiale pour la firme Avizo qui veut s'assurer d'avoir les données justes et fiables ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Lafontaine, ingénieur à la firme Techni-Consultant est responsable de la cueillette de ces données ;

CONSIDÉRANT QUE les inspections par caméra ont permis de valider certaines informations et que monsieur Sylvain Bardier, inspecteur municipal, a également validé quelques autres informations ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa visite, monsieur David Lafontaine a dû contacter et rencontrer monsieur André Descôteaux pour sa connaissance et l'historique des dossiers lors des renouvellements des conduites d'eau potable et d'égouts, réalisés lors de ses mandats à la mairie, permettant ainsi de répondre à de nombreuses précisions nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Lafontaine a fourni à monsieur André Descôteaux le tableau et un plan de l'ensemble de la Municipalité pour finaliser les derniers intrants requis pour les valider ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation par résolution du conseil municipal permettra de poursuivre les recherches avec monsieur Descôteaux afin de compléter le plus rapidement et efficacement possible les informations manquantes à la finalisation du dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-313

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que monsieur André Descôteaux fournisse ses connaissances pour aider à finaliser le plan d'intervention, étant entendu que s'il devait consulter certains documents, il devra le faire en présence d'un ou d'une employé(e) de la municipalité, monsieur Descôteaux s'engage également à répondre au meilleur de ses connaissances et de façon bénévole à toutes les questions pertinentes audit dossier.

20. PANNEAUX DE SIGNALISATION – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, est responsable du département de la voirie et qu'il désire ajouter de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement dans différentes rues de la Municipalité dans le but de régler la durée de stationnement permis ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre l'ajout de panneau indiquant la durée permise de stationnement, d'autres panneaux doivent être achetés ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-314

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de six (6) panneaux d'interdiction de stationnement et de deux (2) panneaux indiquant la permission de stationner pour une durée limitée de 2 heures pour une somme de ± 132 \$ (taxes en sus) en plus de poteaux et de manchons pour une somme de ± 434 \$ (taxes en sus), des frais de préparation de ballots d'une somme de ± 50 \$ (taxes en sus) ainsi que les

frais de livraison de 115 \$ pour un total de ± 731 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Martech signalisation inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Panneaux signalisation » 02 355 00 640*

21. SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, a obtenu les services de consultation téléphoniques avec monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la FQM pour divers projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une facture des honoraires de monsieur Harnois pour la planification et le soutien technique à monsieur Descheneaux pour divers projets en date du 31 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no.1840 se détaille ainsi :

Honoraire professionnel pour déplacement totalisant 70 km au taux de 0,46 \$/km ;

Honoraire professionnel pour le soutien technique pour 4 heures de travail au tarif horaire de 95,16 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-315

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture, pour diverses demandes, d'une somme de ± 412,84 \$ (taxes en sus) à la Fédération québécoise des municipalités pour le service professionnel de génie.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Honoraires FQM » 02 320 00 951*

HYGIÈNE DU MILIEU

22. USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Remboursement au fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a acquis la propriété du 23, rue Poirier à Pierreville dans le secteur Notre-Dame, en vue d'y déplacer l'usine d'épuration des eaux usées de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-12-241* concernant l'achat dudit terrain qui mentionne une affectation de fonds de roulement de l'ordre de 100 000 \$, et ce, remboursable sur une période de 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-316

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser, pour une troisième année, le fonds de roulement pour un montant de 20 000 \$ par les contribuables du secteur Notre-Dame qui sont concernés dans le projet de l'usine d'épuration des eaux usées.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Remboursement fonds de roulement » 03 610 00 001*

23. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 31 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 8 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-317

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 761,28 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera payée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

24. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Étalonnage du débitmètre – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), c. Q -2, r.34.1, le débitmètre de notre station de pompage de Pierreville doit être étalonné au moins une fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire l'étalonnage de cette machine, il faut faire appel à des personnes spécialisées dans ce type de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-318

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme CYR SYSTÈME INC. afin de faire l'étalonnage du débitmètre de notre station de pompage de Pierreville au coût de ± 550 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R T.E.U. Pville » 02 414 10 521

25. ENTRETIEN DES TERRAINS – Envoi de lettres recommandées aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 11 mai 2020, le règlement 206-2020 concernant l'entretien des terrains sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, il y a certaines propriétés qui ne sont pas conformes aux exigences établies par le nouveau règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville donnera, par le biais d'une lettre recommandée, un avertissement exigeant que les propriétaires se conforment à la réglementation en vigueur dans les trente (30) jours suivant la réception de la lettre ;

CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires ne se conforment pas aux exigences dans les délais prescrits, la Municipalité est en droit de mandater ses procureurs afin de mettre en demeure lesdits propriétaires ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-319

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'envoi de lettres recommandées à différents propriétaires ne se conformant pas au règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

DE MANDATER la firme d'avocat Therrien, Couture, Jolicoeur au taux horaire de 260 \$ pour l'année 2020, afin de mettre en demeure les propriétaires qui ne se conformeront pas à la réglementation dans les délais prescrits.

26. COMPTEUR D'EAU – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, il y a de nouvelles maisons qui se construisent et que celles-ci doivent avoir un compteur d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il arrive que certains compteurs existants s'abîment et qu'il faut les changer rapidement afin d'éviter un écart dans la consommation d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-320

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de deux compteurs $\frac{3}{4}$ et deux compteurs 1 po pour une somme de ± 824 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Compteurs d'eau du Québec ;

D'AUTORISER l'achat de vingt (20) nouveaux compteurs $\frac{3}{4}$ supplémentaires au coût de 202,50 \$ chacun pour un total de ± 4 050 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Compteurs d'eau du Québec.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

27. MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires du mois d'août 2020

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Hémisphères a été mandatée afin de procéder aux relevés sanitaires sur le territoire de la municipalité dans le but d'assurer la mise aux normes des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour les relevés effectués dans le secteur Saint-Thomas, soit pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-321

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Groupe Hémisphères soit un montant de ± 7 130 \$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} août au 31 août 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation – Fosse septique » 02 414 00 529

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. MRC DE NICOLET-YAMASKA – Déclaration de compétence de la MRC dans le domaine du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire déployer un système de transport collectif et de mobilité durable sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétence dans le domaine du développement et de l'information touristique sur leur territoire en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales, L.R.Q. c. C -47,1* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C -27,1* ;

CONSIDÉRANT QU'une déclaration de compétence de la MRC en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec doit être précédée d'une résolution d'intention comme le prévoit l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le 19 août 2020, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté la résolution 2020-08-219 annonçant son intention de déclarer sa compétence dans le domaine du transport collectif, et ce, en respect de l'article 678.0.2 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal les municipalités devront, dans les soixante (60) jours de la signification de l'intention de la MRC de Nicolet-Yamaska de prendre compétence dans le domaine du transport collectif, transmettre à la MRC un document pour identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre tout son temps à tout ou une partie du domaine transport collectif et dont les services ne sont plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en telle matière ;

CONSIDÉRANT QUE ce même document identifie tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-322

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska, conformément aux articles 678.0.2 et 10.1 du Code municipal du Québec, dans le domaine du transport collectif, cette déclaration couvrant tant les activités de transport et de coordination des appels que celles rattachées à la gestion, la

coordination, la promotion et le développement du service de transport collectif de personnes.

LOISIRS ET CULTURE

29. MRC DE NICOLET-YAMASKA – Déclaration de compétence de la MRC dans le domaine du développement et de l'information touristique

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire mettre en œuvre des projets et diverses stratégies de développement et de promotion touristiques sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétence dans le domaine du développement et de l'information touristique sur leur territoire en vertu des articles 9 et 93 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C -47,1 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* L.R.Q., c. C-27,1 ;

CONSIDÉRANT QU'une déclaration de compétence de la MRC en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec doit être précédée d'une résolution d'intention comme le prévoit l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mai 2020, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté la résolution 2020-05-144 annonçant son intention de déclarer sa compétence dans le domaine du développement et de l'information touristique, tout en précisant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales à l'égard de cette compétence ainsi qu'à leur assujettissement subséquent, et ce, en respect de l'article 678.0.2 ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité souhaitant exercer son droit de retrait à l'égard de cette compétence doit transmettre une copie certifiée conforme d'une résolution exprimant celui-ci par courrier recommandé à la MRC dans les soixante (60) jours suivant la notification de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-323

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska, conformément aux articles 678.0.2 et 10.1 du Code municipal du Québec, dans le domaine du développement et de l'information touristiques, cette déclaration visant notamment les activités de gestion, de coordination, de promotion et de développement.

30. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Demande de subvention pour l'achat regroupé de chutes à livres extérieures

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement ;*

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps ;

CONSIDÉRANT QU'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention ;

2020-09-324

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le Réseau Biblio CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée ;

DE payer 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres, et ce, jusqu'à un montant maximum de ± 1 400 \$;

DE payer 5 % en frais de gestion ;

DE prendre en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison ;

DE conserver la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

31. COMITÉ DES LOISIRS – Échange d'un haut-parleur

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a procédé à l'achat d'un haut-parleur Behringer 10'' 1 000 watts avec Bluetooth au coût de 399 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Spec-Tech ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs désirait avoir un haut-parleur plus puissant, celui-ci a donc été échangé par un haut-parleur Behringer 12'' 1 200 watts avec Bluetooth au coût de 444 \$ (taxes en sus) ;

2020-09-325

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la différence entre l'ancien et le nouveau haut-parleur à l'entreprise Spec-Tech, d'un montant de ± 45 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comités loisirs » 02 701 92 990

32. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Ajout d'un micro-sans-fil – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'actuellement, il n'y a qu'un seul micro-sans-fil, et que l'ajout d'un micro faciliterait la location du centre communautaire ;

2020-09-326

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'achat d'un nouveau micro, incluant le trépied et le câble XLR, en plus de la main-d'œuvre pour l'installation au montant de ± 570,99 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Spec-Tech.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

33. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation d'achat de protection pour les éléments audiovisuels

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux de rénovation du gymnase du centre communautaire, du matériel audiovisuel a été installé ;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel audiovisuel risque d'être brisé lors de la pratique de certains sports dans le gymnase, il faut donc procéder à l'installation d'éléments de protection ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il faut procéder à l'installation de neuf (9) grilles de protection pour les quatre (4) haut-parleurs, les trois (3) spots, le projecteur et le subwoofer ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-327

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du matériel de protection mentionné précédemment à l'entreprise Spec-Tech au coût de ± 1 892 \$ (taxes en sus) ;

DE MANDATER l'entreprise Spec-Tech afin de procéder à l'installation du matériel de protection.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

34. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Carnet de santé du bâtiment

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 des travaux de rénovation du centre communautaire est en arrêt depuis un bon moment ;

CONSIDÉRANT QU'avant de poursuivre les travaux, un carnet de santé du bâtiment de la phase 2 devra être réalisé afin de prendre les bonnes décisions pour la suite des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2020, la firme d'architecte Doucet + Turcotte, mandatée pour la phase 2 des travaux de rénovation, a déposé une soumission valide pour une durée de trente (30) jours, pour l'élaboration dudit carnet de santé, représentant une offre de ± 10 500 \$ (taxes en sus), en plus des frais de déplacement supplémentaires à 0,55 \$/km ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, a refait d'autres demandes de proposition de services à deux autres firmes d'architectures ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues en date du 14 août 2020 sont les suivantes :

Bilodeau Baril Leeming	± 10 150 \$ (taxes en sus)
BLH Architectes	± 16 500 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat d'une valeur inférieure à 25 000 \$, la municipalité est en droit d'octroyer le contrat de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Doucet + Turcotte ainsi que Bilodeau Baril Leeming ont présenté des budgets approximatifs à taux horaires et unitaires pour certains items, donc le montant total des honoraires pourrait varier en plus ou en moins ;

CONSIDÉRANT QUE la firme BLH Architectes a présenté un budget sur une base forfaitaire et le montant total des honoraires ne devrait pas varier à moins de demandes additionnelles non prévues à leur proposition ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Doucet + Turcotte a déjà travaillé sur le centre communautaire, cette firme a donc une meilleure connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE ces services professionnels seront établis comme suit :

Relevé de l'existant

Mise en plan du relevé

Validation du concept au besoin

Visite sur place pour constater l'état des murs

Analyse du code en vigueur en fonction des horizons court, moyen et long terme

Réalisation d'un carnet de santé et d'intégration des prix des ingénieurs

Recommandation au niveau de l'entretien du bâtiment

L'estimation budgétaire des options

CONSIDÉRANT QUE sont exclus des honoraires pour construction :

Les dessins de soumission pour la réalisation des travaux recommandés

Les services d'ingénierie

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un montant estimé des honoraires calculés au tarif de 100 \$/heure ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-328

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le carnet de santé de la phase 2 du bâtiment du centre communautaire à la firme Doucet + Turcotte Architectes pour une somme de ± 10 500 \$ (taxes en sus), et ce, malgré le fait que la firme n'a pas remis de nouvelle soumission le 14 août 2020 et ne soit pas le soumissionnaire le plus bas.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014

35. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM ont été mandatés dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire pour la gestion du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 31 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 3,75 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

2020-09-329

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 356,85 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014

36. ANNULATION DE RÉOLUTION – Résolution numéro 2020-08-288 – Terrain de soccer - Réaménagement

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-08-288 adoptée de lors de la séance du 10 août 2020 mandait monsieur Olivier Bourque afin de procéder au réaménagement du terrain de soccer ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être annulée concernant l'octroi de ce contrat ;

2020-09-330

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler la résolution no. 2020-08-288 – Terrain de soccer – Réaménagement.

37. TERRAIN DE SOCCER – Réaménagement – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE le terrain de soccer situé sur le terrain des loisirs du secteur Notre-Dame a besoin d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 août 2020, l'agente aux loisirs et à la vie communautaire a reçu une soumission pour les travaux de réaménagement du terrain de soccer soit, de retourner la terre, d'égaliser et d'ensemencer le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a décidé de changer de contracteur embauché par le biais de la résolution 2020-08-288 qui a été annulée lors de ce présent conseil ;

2020-09-331

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Excavation CRM Pro Inc. d'Acton Vale au coût de ± 2 609,27 \$ (taxes en sus) pour les travaux de réaménagement du terrain de soccer.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville - Soccer » 02 701 52 690

38. ÉCOLE MAURALT – Autorisation d'installation d'un haut-parleur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la part du Centre de services scolaire de la Riverview pour l'école Maurault afin de permettre l'installation d'un haut-parleur sur un coin du gymnase, soit le centre communautaire ;

2020-09-332

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Centre de services scolaire de la Riveraine de procéder à l'installation d'un haut-parleur sur le bâtiment du centre communautaire.

39. JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 – Autorisation de paiement pour l'animation

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2020 des Journées de la culture, celles-ci s'étendront sur une période d'un mois, soit du 25 septembre au 25 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités des Journées de la culture, il y aura, le 25 septembre une activité intitulées « Gars de bois », animée par monsieur Jean-Luc Boutin ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de cette journée est organisée en collaboration avec la bibliothèque Jean-Luc Précourt ;

2020-09-333

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à monsieur Jean-Luc Boutin pour l'animation de l'activité mentionnée précédemment dans le cadre des Journées de la Culture d'un montant de ± 250 \$ (taxes en sus) ;

QUE le paiement sera effectué lors de la réception de la facture à la suite de l'activité ;

QUE le Réseau biblio remettra à la Municipalité un montant de 200 \$ à la suite de l'animation et de la rétroaction de la part de l'agente en loisirs et à la vie communautaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comités loisirs » 02 701 92 990

40. CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise du loisir municipal vise toujours à permettre à ses membres de partager et échanger sur les réalités actuelles, c'est pourquoi tous les ans, l'AQLM organise une journée de conférence sous le thème « Reprendre contact » ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'une journée peut être suivi de façon virtuel ou présentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'événement virtuel est de 175 \$ (taxes en sus) et que le coût de l'événement présentiel est de 270 \$ (taxes en sus), déplacement en surplus ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente en loisirs et à la vie communautaire préfère assister à l'événement en personne ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée, deux conférences et un atelier seront présentés ;

2020-09-334

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Josée Bussièrès, agente aux loisirs et à la vie communautaire, à participer à la journée Conférence annuelle du loisir municipal le 8 octobre 2020 à Saint-Hyacinthe au coût de ± 270 \$ (taxes en sus), en plus des frais de kilométrage payés à madame Bussièrès.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comités loisirs » 02 701 92 990

41. PARC RUE TRAHAN – Autorisation de paiement d'un arbre

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2019, un arbre avait été arraché dans le parc au coin des rues Trahan et Georges ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus d'arbre dans ce parc, cela crée un îlot de chaleur ;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel arbre a été acheté par monsieur Éric Descheneaux, maire de la Municipalité à l'entreprise Botanix Comptoir Richelieu inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-335

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'achat d'un arbre au coût de ± 135,98 \$ (taxes en sus) acheté par le biais de la carte Visa de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables » 02 701 52 700

42. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

43. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement du compost des mois de mai et juillet 2020, de la récupération du mois de juillet 2020 et du traitement des déchets du mois de juin 2020 ;

44. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

45. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 21 h 50 et se termine à 21 h 57.

46. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-336

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 57.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière